



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
f t @SolidairesRatp
www.solidaires-grouperatp.org

RDS - Contrôle

30 AOÛT 2024

MILITANT, PAS VOYOU !

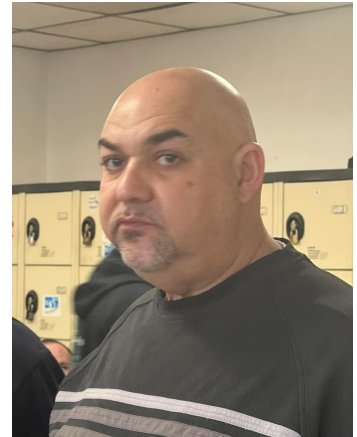
RDS DOIT ANNULER LA REVOCATION

Au dépôt de BUS d'Aubervilliers, la Direction de RDS envoie un militant syndical CGT au « tapis vert », sans qu'il n'y ait plus de réaction. Double sanction l'année dernière et un conseil de discipline cette année qui pue le dossier monté de toute pièce. Et pour couronner le tout, le conseil de discipline se réunit avec un représentant du personnel en moins. La Direction du département RDS doit annuler l'avis majoritaire de révocation émis à l'encontre de notre collègue.

Coupable de s'être exprimé librement

Willy est un agent RATP depuis 22 ans, il est contrôleur depuis 11 ans. Il a combattu avec les militants de SOLIDAIRES la démantèlement du SCC. La Direction reconnaît son professionnel, d'ailleurs il effectue du tutorat à BUS et au Tram.

Il a témoigné dans l'émission de M6 sur les dérives de l'entreprise qui pousse à faire du chiffre et met en danger les salarié-es. Il a utilisé sa liberté d'expression. Cela ne passe pas auprès de la Direction, ni en local, ni au siège. Soudainement, des témoignages tombent. Ils parlent tous du reportage vidéo, certains jouent la surenchère, lui prêtant des propos insultants. Ce qui est faux. Mais la direction ne mène aucune enquête, pas de confrontation, rien et ça lui va grandement.



Comme tout militant, il porte la décision de son syndicat. Il explique la position syndicale quand à la vente non-obligatoire du Pass JOP. La vente ne fait pas parti de la fiche de poste. Mais voilà, certains le font et mettent en lumière, que d'autres ne le font pas. De plus, lors d'un contrôle en BUS il active sa caméra piéton quand il voit un voyageur se ruer sur son collègue. La sécurité des agents ne prime-t-elle pas ? Mais la Direction lui reproche de ne pas avoir prévenu ! Il est coupable, il est l'empêcheur de tourner en rond.

Laisser un siège vacant au conseil

alors que les agents jouent leur emploi

Un représentant SOLIDAIRES RATP et un secrétaire de FO sont venus témoigner en faveur de Willy. Mais le conseil n'est pas au complet, les employeurs sont trois et côté salarié, seulement deux. 3 voix pour la révocation et 2 voix contre, le résultat est mathématique. Notre collègue a été lâché. Ce jour là, le 30 août 2024, c'est trois agents RATP qui ont eu un avis favorable, majoritaire, à la révocation. Cette situation n'aurait jamais dû se produire. Il reste à attendre la décision du Département.